



LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 22
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 7 FEVRIER 2023

- PRESENTS** : M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal
- Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER
MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Daniel SANDMEIER, Conseillers municipaux
- ASSISTENT A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoint
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
- PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET
-

- ORDRE DU JOUR** :
1. Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2022
 2. Informations de la Mairie
 3. Rapport de la commission « Gestion des déchets » du 23.01.23
 4. Rapport de la commission « Bâtiments / Constructions » du 25.01.23
 5. Droit de préemption : parcelle 2659 – Résolution
 6. Sondage Mobility
 7. Voyage de fin de législature
 8. Propositions individuelles et questions
 9. Divers
-

Séance ouverte à 19h00

Claude MEMBREZ : Salue cordialement les membres de l'assemblée, ainsi que le public venu nombreux ce soir. Il note l'absence de M. Daniel CHAMBAZ. Il procède au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 DECEMBRE 2022

Le PV est passé en revue. Sans remarque aucune, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
Remerciements à son auteur.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- **ECLAIRAGE PUBLIC** : Depuis fin décembre 2022, l'éclairage public est désormais éteint entre 01h00 et 05h00 (à 50% entre 23h00 et 01h00). Du fait de son éclairage 100% en leds, cette modification relativement simple pour les SIG n'a coûté que CHF 2'694.40 à la Commune. Dans le cadre de l'ACG, les communes étudieront ensuite les éventuels effets secondaires (notamment en termes de sécurité) potentiellement occasionnés par cet état de fait. A suivre.
- **ASSISTANTE ADMINISTRATIVE** : Le Maire souhaite la bienvenue à Lara DO VALE PERREIRA et présente la nouvelle assistante administrative (à 40% : mardi et jeudi) aux Conseillers municipaux.
- **RADAR PEDAGOGIQUE** : Pour rappel : la vitesse légale est de 40km/h dans le village. La Commune a récemment fait l'acquisition d'un radar pédagogique. Placé du 06.12.22 au 19.01.23 au chemin de la Croix-de-Plomb, le radar a calculé les vitesses dans les deux sens. Sur une centaine de passages, 14% ont été relevés entre 11km/h et 20km/h, 61% entre 21km/h et 30km/h, 24% entre 31km/h et 40km/h et 1% entre 41km/h et 50km/h. Le radar se situe depuis peu sur la route des Molards et affiche des résultats assez similaires à ce jour. Il sera déplacé au gré des divers chemins et rues de la Commune.
- **POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)** : Dans un contexte de crise énergétique, guerre en Ukraine, guerre en Syrie, drame en Turquie, le Conseil Fédéral a donné mission aux cantons, ces derniers respectivement aux communes, de créer des points de rencontre dédiés à tout type de situation générale critique (coupure de réseau électrique par exemple) et de veiller à leur organisation : astreinte de sapeurs-pompiers volontaires et protection civile, génératrice de secours, diffusion d'informations générales / de consignes ... etc. Le lieu sélectionné dans la Commune se situe à la Mairie.
- **CAMION TONNE-POMPE** : Le 26.10.22, la commission de sécurité (DA-RU) se réunit pour évoquer la nécessité du remplacement du véhicule actuel. Le 08.11.22, le projet d'achat d'un véhicule en partage entre les deux communes (budget CHF 400'000.- à 500'000.-) est accepté et la procédure d'appel d'offres peut être lancée. Le 10.01.23, un avis est diffusé à toutes les communes suisses. Un camion d'occasion est proposé par le Corps des sapeurs-pompiers intercommunal Glâne Nord (CSPI) au prix de CHF 110'000.-. Le 21.01.23, une délégation de la compagnie 101 se rend sur place et l'état-major émet un préavis favorable. Le camion suscite un vif intérêt auprès de nombreuses communes suisses, mais ayant été la première sur les lieux, la compagnie 101 est prioritaire et dispose de 48h pour se décider. Le 24.01.23, les magistrats des deux communes se réunissent et valident (le montant entre dans le cadre de leurs prérogatives) l'acquisition du véhicule, sous réserve d'un dépassement du poste acquisition à valider ultérieurement par les Conseillers municipaux. Le camion arrivera le 18.02.23 (équipé d'une remorque). Il fera l'objet de quelques petites améliorations estimées à environ CHF 40'000.-. Son coût total sera de CHF 150'000.-, soit CHF 75'000.- par commune.
- **SALLE DE DANSE** : Le bâtiment, qui conservera son nom, vient d'être entièrement rénové et le bail signé le 01.02.23, au prix de CHF 2'000.-/mois (hors charges). Le Maire tient à saluer au passage l'excellent travail de restauration effectué par l'architecte, Delphine VOELLINGER. Comme préavisé, ce local sera principalement dédié à Papyrus et aux manifestations organisées par la Commune. L'inauguration du bâtiment est prévue dans le cadre d'une exposition, actuellement en préparation par Papyrus.
- **PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES POUR MATERIAUX D'EXCAVATION NON POLLUES (DECHARGES DE TYPE A)** : Il s'agit là de déchets de type remblais (non pollués). Le plan directeur est en force depuis 2017, et le secteur retenu pour Russin se situe sur la zone en bas Verbois (le long de la voie ferrée). Une requête en exploitation vient d'être déposée auprès du Service de géologie, sols et déchets (OCEV). Le volume de stockage représente environ 220'000 m³. La durée des travaux est estimée à 4 ans de chantier, additionnés de 3 ans pour que le terrain se tasse et offre un couvert végétal restitué à l'agriculture. Entre 35 et 40 camions circuleront sur 220 jours ouvrables/an.
- **AUTORISATIONS** : Deux demandes d'autorisation ont été déposées par la Commune.
 - En force : En sus du marquage au sol en blanc des futures places de parking au chemin des Christophes et au chemin de la Croix-de-Plomb, l'aménagement en pavés/gazon du stationnement au bout du chemin de la Croix-de-Plomb a nécessité une demande d'autorisation spécifique (dérogation zone agricole). Le montant de CHF 50'000.- pour l'ensemble des aménagements a d'ores et déjà été voté au budget.

- En cours de procédure : L'assainissement du réseau public route du Mandement, sortie du village direction La Plaine (reprise des eaux claires et bassin de rétention). Les travaux occasionneront une circulation alternée provisoire (feux).

Suzanne SERAFINI

- SORTIES DE SKI : L'organisation des premières sorties en janvier s'est avérée difficile en raison du manque de neige en station. Depuis, les conditions se sont révélées plus propices et le début du mois affiche une moyenne de 40 inscriptions.
- PRO SENECTUTE : Le bus circule ce jour au chemin des Christophes, mais aucun appel téléphonique n'a été reçu. L'essai est prévu jusqu'au mois d'avril. Un rendez-vous avec les communes de la Champagne est planifié au 07.04.23 pour faire un point de situation et décider du maintien ou non ce service. En cas de suppression, les personnes de contact habituelles se tiendront toujours à disposition des villageois et villageoises.
- FONTAINES : Un rappel a été envoyé aux SIG concernant les travaux nécessaires à la réduction du débit d'eau (de 2 litres à 1 litre) des fontaines des Baillets et de la route du Mandement. Selon les SIG, leur retard résulte des délais d'autorisations délivrées par l'Etat.
- RUSSINOTES & ANECDOTES : Dernier délai pour la remise des articles : 18.04.23. L'Adjointe remercie et encourage celles et ceux qui ont permis à la dernière édition de cumuler 24 pages d'informations.

Didier FROSSARD

- MANDAT SIG : De nombreuses cheminées d'accès aux collecteurs se sont révélées non conformes lors du contrôle annuel du réseau d'assainissement communal. D'où risque de pollution, de mélange des eaux usées et eaux claires. Un bureau d'ingénieurs procédera à un appel d'offres auprès de diverses entreprises pour réaliser les travaux de réparation nécessaires. Un suivi sera donné en Conseil municipal.
- CHEMIN DE PIRASSAY : Le terrain est composé de graves calcaires, de nids-de-poule, d'un réseau de tuyaux et de grilles de récupération des eaux atmosphériques en très mauvais état. Une entreprise locale sera mandatée pour effectuer les travaux de réparation nécessaires. Ceux-ci auront lieu dans les semaines à venir et n'auront pas d'incidence sur la circulation.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION « GESTION DES DECHETS» DU 23.01.23

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Résume le rapport de la commission d'étude d'optimisation de la gestion des déchets du 16.01.23, qui s'est penché sur deux types de déchets et a proposé trois variantes possibles.

1. DECHETS ORGANIQUES

- *Variante 1 : Collecte en porte-à-porte jardin/cuisine (groupée ou séparée).
Avantages : Augmentation des tonnages collectés, diminution des coûts de collecte, limitation des dépôts par des entreprises.
Autres infos : S'équiper de bacs roulants de 770 l pour chaque immeuble ou groupe de maisons. Les maisons individuelles doivent s'équiper d'un bac roulant.*
- *Variante 2 : Collecte groupée dans des bacs de 770 l répartis sur le territoire communal.
Avantages : Diminution des coûts de collecte, accessibilité des infrastructures sans avoir recours à un véhicule motorisé (distance de 100m).
Autres infos : Collecte hebdomadaire (avril-septembre), bimensuelle (octobre-mars).
Pour les quantités importantes de jardins, les déchets sont amenés au Nant de Châtillon, suppression de la benne sur le plateau (zone agricole non-conforme).*

19h32 : Arrivée de M. Daniel CHAMBAZ.

- *Variante 3 : Collecte des déchets organiques en éco-points.*

Basé sur le mode actuel : Une benne spécifique pour les déchets de jardin (déplacement de la benne à la déchetterie communale) et collecte dans des bacs 770l dans tous les éco-points (cuisine).

Avantages : Centralisation de la collecte des déchets valorisables, pas de fréquence de collecte définie pour les déchets de jardins, modulation des fréquences de collecte.

2. DECHETS INCINERABLES

- *Variante 1 : Collecte en porte-à-porte.*

Statu quo, avec le contrôle « pas trié, pas levé ».

- *Variante 2 : Collecte en éco-points.*

Création de nouveaux éco-points et ajouts de nouvelles bennes de tri en parallèle.

Collecte en éco-points : Déchets incinérables, Verre, PET, Papier /carton, alu / fer blanc.

Rafraîchissement des infrastructures, avec le choix « hors sol » ou « enterrées ».

Emplacements : Accessibles à pied (moins de 250m, idéalement 150m) en privilégiant des parcelles communales et l'accessibilité des camions de collecte.

Déchetterie communale maintenue avec tri complet (alu, fer blanc, piles, textiles, capsules café, huiles, etc.)

2 éco-points supplémentaires dans le village de Russin et 3 dans les hameaux (Verbois, Chaumaz, Baillets).

Infos : 30 habitants sont considérés comme isolés (éloignés des éco-points). Un service de porte-à-porte pour les déchets incinérables pourrait être assuré par la commune.

3. RECOMMANDATIONS CSD INGENIEURS SA. L'amélioration tri déchets de cuisine est visé.

- **DECHETS ORGANIQUES**

Variante 2 : Collecte groupée dans des bacs de 770 l répartis sur le territoire communal.

Collecte groupée des déchets organiques (jardin/cuisine).

- **DECHETS INCINERABLES**

Variante 2 : Collecte en éco-points.

- **DEPLOIEMENT EN DEUX PHASES**

Phase test du déploiement des éco-points avec dans un 1er temps des bennes de surface louées.

A l'issue de cette phase test (1 an), 2 options possibles :

- *Achat définitif de bennes de surface et définition de l'emplacement.*
- *Etude pour implantation de bennes enterrées.*

A long terme, la mise en œuvre de bennes enterrées est recommandée (attractivité mobilier urbain, plus pratique dans leur utilisation). Une campagne d'information et de sensibilisation de la population est indispensable.

Guy JULINI : Le rapport du bureau d'ingénieurs est composé de 25 pages, il procèdera donc à un résumé des points retenus par la commission.

DECISION DE LA COMMISSION GESTION DES DECHETS (2 voix pour, 1 voix contre).

- *Déchets de jardin (gazon + déchets de tailles de haies, etc.) déchets de cuisine organique compostable :*
 - *Bennes actuelles et ajout de 12 bennes supplémentaires à divers points (emplacements à trouver ...).*
 - *La benne sur le plateau serait remplacée par un volume plus petit (avec une couleur plus discrète) afin que la grandeur des branchages reste dans une mesure respectable et seulement à des fins privées, (entreprises non recevables). Le Conseiller souligne l'importance du respect de ce dernier point.*
 - *Pour des volumes plus importants il est recommandé de se rendre au Nant de Châtillon.*
 - *Après la phase test, si celle-ci est concluante, suppression de la benne.*
 - *Concernant la déchetterie communale, celle-ci sera maintenue et améliorée, car le tri se fait mais il y a encore trop d'incivilités dans les éco-points.*

- *Déchets incinérables : la levée en porte-à-porte restera si respect du tri, les sacs seront plus légers ce qui fera une forte diminution du tonnage des déchets incinérables.*
 - *Tous les éco-points seront complétés (PET, alu/fer blanc, déchets de jardin).*
 - *Un test de 1 à 3 ans avec un rafraîchissement des bennes en surface, plus esthétique et pratique (hauteur et ouverture).*
 - *A l'issue de la phase test, quand le volume des déchets sera stable et les lieux des éco-points jugés satisfaisants, les bennes pourraient être enterrées.*
 - *A noter qu'une minorité est favorable à la collecte en éco-points car le système actuel de collecte des déchets incinérables en porte-à-porte n'incite pas suffisamment les habitants au tri.*

QUESTIONS ET REMARQUES

Delphine VOELLINGER : Pour quelle raison ne pourrait-on pas conserver la benne sur la route des Molards ?

Daniel CHAMBAZ : Ne comprend pas bien le rapport de la commission. Il préconise pour sa part une harmonisation des containers. Il souhaite avoir confirmation qu'une campagne de sensibilisation / d'information aura bien lieu.

Daniel SANDMEIER : Tient à faire remarquer que la plupart des communes ayant eu recours à des containers enterrés, les ont fait enlever en raison de divers problèmes rencontrés.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Tient à mentionner qu'un rapport de commission doit être effectué de manière impartiale, sans commentaires personnels. Concernant le sujet proprement dit, elle a constaté que le principe « pas trié, pas levé » ne fonctionne plus et estime d'ailleurs que le travail de tri des déchets ne devrait nullement incomber aux personnes en charge de leur levée.

REPONSES

Didier FROSSARD : Se charge de répondre aux questions évoquées.

- La proposition du bureau spécialisé préconise le retrait de la benne de déchets de jardin sur le plateau pour plusieurs raisons. La première étant que légalement, celle-ci ne devrait pas être située à cet endroit. Ensuite, en raison des divers problèmes liés à sa gestion ; en effet, certaines entreprises l'utilisent à tort.
- La commission s'est prononcée en fonction d'un constat et a opté pour une décision intermédiaire. En résumé : la situation actuelle perdure et sera complétée de bennes (PET, alu/fer blanc, déchets de jardin). Des bennes de 770 l dédiées aux déchets de jardin/cuisine seront ajoutées aux éco-points. Les hameaux disposeront des mêmes éco-points que le village. La levée des incinérables (sacs noirs) en porte-à-porte est maintenue (la commission a jugé qu'il ne fallait pas supprimer ce service), une benne plus petite sur le plateau (estimée utile) sera également maintenue, et ce, à l'encontre de l'avis du bureau. Une période d'essai de trois ans minimum est prévue aux fins de statistiques de tri, statistiques préalables à la décision d'enterrer les bennes ou non (travaux très coûteux).
- Communication et esthétique : Une campagne d'information, d'accompagnement est également prévue. Il n'est en revanche pas prévu d'acheter des bennes à ce stade du projet ; celles-ci seront louées et dans la mesure du possible, choisies en fonction de leur uniformité et praticité.
- Concernant l'aspect "non trié, non levé", l'Adjoint a délégué ce rôle à Transvoirie comme la loi le permet. Si le prestataire n'applique pas les directives reçues, il s'agit d'une faute de ce dernier. Les anomalies doivent être signalées. Une fois les nouvelles dispositions prises conformément au récent rapport de commission, des appels d'offres pourront être lancés à d'autres entreprises, insistant sur ce point dans le cahier des charges. La nouvelle loi accordera aux magistrats un peu plus de pouvoir : Des avertissements/amendes pourront être donnés.

Olivier FAVRE : La nouvelle loi sur la gestion des déchets (obligation de tri) qui entrera en force au cours du printemps, induira un contrôle de ce tri. Seuls les agents municipaux (des grandes communes) et les magistrats (l'Exécutif) des plus petites communes sont assermentés pour cela. Ils peuvent en revanche déléguer cette tâche à des prestataires.

Claude MEMBREZ : Remercie les membres de la commission pour leur rapport. Il résume la situation : 6 éco-points complétés dont 3 dans les hameaux, le maintien d'une benne (plus petite pour dissuader les entreprises) sur le plateau, une campagne d'information, le maintien du porte-à-porte. Il propose de passer au vote.

Daniel CHAMBAZ : N'ayant pas pu lire le rapport du bureau d'ingénieurs, il estime ne pas être à même d'en saisir les motivations et par voie de conséquences, celles à la base de la décision de la commission. Les explications lui font défaut pour lui permettre de se prononcer.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Propose que le rapport du bureau d'ingénieurs soit envoyé à tous les Conseillers municipaux et que le vote soit effectué lors de la prochaine séance plénière, en connaissance de cause.

Guy JULINI : Souligne que cela équivaldrait à invalider la fonction et la décision de la commission.

Olivier FAVRE : Habituellement, les documents liés à un sujet spécifique ne sont communiqués qu'aux membres de la commission. Celle-ci est là pour statuer et prendre une décision. Dans le cas présent, les explications ont été données ; la commission s'est prononcée en connaissance de cause et propose une solution alternative.

Claude MEMBREZ : Au vu des dernières remarques formulées, il invite les Conseillers à se prononcer sur le renvoi en commission ou sur le vote ce jour.

Vote ce jour : 6 oui, 1 non, 1 abstention.

Vote sur la décision de la commission : 6 oui, 1 non, 1 abstention.

4. RAPPORT DE LA COMMISSIONS « BATIMENTS / CONSTRUCTIONS » DU 25.01.23

Delphine VOELLINGER : Fait état du rapport de la commission des bâtiments.

Dans la continuité de la séance du 17 novembre 2022, la commission s'est réunie à nouveau, le 25 janvier 2023, avec le mandataire spécialisé du bureau Amstein et Walthert.

BREF RAPPEL GENERAL DE LA VOLONTE EMISE PAS LA CONFEDERATION.

La volonté du Conseil Fédéral est d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Son calendrier est le suivant :

- *Chaque propriétaire doit obtenir l'IDC (indice de consommation de chaleur) de son bâtiment d'ici à 2025.*
- *Chaque bâtiment doit arriver à un coefficient de 450 MJ/m² d'ici 2035 en réalisant les rénovations nécessaires.*
- *Ensuite, il faut suivre et gérer sa consommation pour la réduire jusqu'à 0 carbone d'ici 2050.*

En réponse aux interrogations ouvertes dans le cadre de la dernière séance et afin de suivre le chemin indiqué par la Confédération, le mandataire a clarifié les trois phases d'interventions pour la planification énergétique territoriale de la commune.

PHASE 1 ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Présentation de la proposition de mise en place d'un accompagnement individuel aux propriétaires de la Commune, leur permettant ainsi d'aborder sereinement le virage énergétique.

Le but de cet appel d'offre est de proposer un diagnostic personnalisé aux propriétaires de maison individuelle, qui comprendrait un calcul de l'IDC avec un conseil sur l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment et du système de chauffage. Cette enveloppe comprendrait aussi l'aide de la Confédération pour la partie « système de chauffage » qui s'élève à 1'500.-/foyer. L'état des lieux réalisé dans le cadre du schéma directeur a permis de compter environ 30 chaudières en fin de vie qui doivent être changées en priorité. Les mandataires réaliseraient ces 30 diagnostics la première année. A Russin, on compte un total de 102 chaudières fossiles.

PHASE 2 SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE

L'énergie solaire comme valeur sûre : comment utiliser et intégrer au mieux le photovoltaïque sur la Commune. Elaborer un cadastre cartographique de la Commune afin de répertorier les grandes surfaces de toiture susceptibles d'accueillir en quantité des panneaux et proposer ainsi une véritable amélioration sans préjudice la qualité de notre patrimoine bâti.

Voir pour un investissement dans un projet d'ampleur dans la zone agricole (hors restrictions patrimoniales), sur un modèle de coopérative solaire permettant de répartir les investissements et les bénéfices sur tout habitant de la Commune qui le souhaiterait.

PHASE 3 RESEAU DE CHALEUR A DISTANCE

*Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur à distance pour Russin.
Quelle opportunité avons-nous : géothermie ou bois ?*

POUR TERMINER

Le mandataire spécialisé a fait une proposition d'honoraire pour l'accompagnement de ces 3 phases et la réalisation des appels d'offre, soit :

<i>Phase I, accompagnement individuel :</i>	<i>27'200.00</i>
<i>Phase II, solaire photovoltaïque :</i>	<i>25'200.00</i>
<i>Phase III, faisabilité réseau à distance :</i>	<i>20'400.00</i>

<i>Total de l'offre HT :</i>	<i>72'800.00</i>
------------------------------	------------------

La première phase débiterait au printemps 2023 et les autres s'échelonnent sur plusieurs années.

La commission soutient cette démarche et demande au Conseil municipal son approbation pour la continuité du projet et la mise en place de cet accompagnement à la population de la Commune.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Le prix de la phase 1 englobe-t-il également le prix du diagnostic individuel effectué par le mandataire auprès de chaque particulier ?

Delphine VOELLINGER : Non, le coût du diagnostic lui-même n'est pas compris dans ce budget, il sera à la charge de chaque propriétaire. L'idée de la phase 1 est de lancer un appel d'offres aux mandataires externes en vue d'estimer le coût de ce diagnostic personnel (sur site). Ce coût pourrait avoisiner les CHF 1'000.-/1'500.-, auquel viendra s'ajouter la subvention de CHF 1'500.- de la Confédération pour la partie « système de chauffage », soit un total d'environ CHF 3'000.-/particulier. La Commune se prononcera alors sur une éventuelle subvention de sa part.

Claude MEMBREZ : Remercie Delphine VOELLINGER pour sa présentation et Invite les Conseillers à se prononcer sur la décision de la commission d'octroyer ce mandat, qui offrira à la Commune une vision globale de l'effort énergétique mis en place en accompagnement à la population.

Vote ce jour : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

5. DROIT DE PREEMPTION : PARCELLE 2659 – RESOLUTION

Olivier FAVRE : L'Etat et les communes ont la possibilité de préempter pour tout terrain mis en vente en zone de développement. Dans le cas présent, la vente s'insère dans le cadre d'une succession familiale, d'une habitation principale et de ses annexes. L'Exécutif ne se voit pas intervenir dans pareil cas. Dès lors, il propose une résolution de renonciation au droit de préemption et enjoint les Conseillers à valider cette renonciation. A noter que si la renonciation devait être refusée, celle-ci ferait place à une délibération (soumise au droit référendaire).

Claude MEMBREZ : En l'absence de remarques et/ou questions, procède à la RESOLUTION : DROIT DE PREEMPTION COMMUNAL SUR LA PARCELLE 2659 COMMUNE DE RUSSIN.

Dans sa séance du 7 février 2023, le Conseil municipal a pris la résolution suivante relative au droit de préemption parcelle 2659 de la commune de Russin ;

Vu l'acte de vente de Me Frédéric Ducret, notaires du 22.12.2022 ;

Vu que la parcelle 2659 de la commune de Russin est située en partie en zone agricole, en partie en zone agricole de développement 4B protégée, en partie en zone 4B protégée et en partie en zone de bois et forêts, fait l'objet d'un droit de préemption légal en faveur de l'Etat et de la Commune, selon les art. 3 et ss de la loi générale sur le logement et la protection des locataire (LGL) ;

Vu la partie uniquement incluse dans la zone de développement 4B protégée incluant notamment les bâtiments ;
Vu l'article 30, lettre k, et l'article 50, alinéas 3, et 5, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE
A la majorité qualifiée

Par 9 membres présents, dont le Président,

1. De renoncer à exercer son droit de préemption communal sur la parcelle 2659 de la commune de Russin.
2. En cas de modification des projets et des entités, la Commune se réserve le droit de revenir sur cette résolution.

Vote : 9 oui, 0 non, 0 abstention.

6. SONDAGE MOBILITY

Olivier FAVRE : Se réfère à l'état intermédiaire qui avait été fait sur le sujet, à la suite de l'entrevue avec la société. Au mois de janvier, la Mairie a procédé à un sondage par ménage (environ 250), selon une typologie prédéfinie (famille/couple/seul/non renseigné). 54 réponses ont été reçues. Au sein de celles-ci, 13% (7 ménages) se sont dit très intéressés, 15% (8 ménages) peut-être intéressés et 72% (39 ménages) pas intéressés, selon avis divers et variés. Les positions sont suffisamment claires. Au Conseil municipal de décider.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Constate que, malgré les résultats, une proportion non négligeable des ménages (28%) se dit intéressée ou potentiellement intéressée. A l'instar de ce qui avait été entrepris par la Commune dans le domaine de l'équipement pour voitures électriques, elle estime qu'il serait tout aussi judicieux de devancer les besoins de la population dans ce domaine précis, dans un contexte de préservation climatique/énergétique et dans l'optique de favoriser une mobilité douce (renoncement à une voiture ou à une 2^e voiture).

Daniel CHAMBAZ : Abonde également dans ce sens, il estime l'offre Mobility intelligente.

Claude MEMBREZ : En l'absence d'autres remarques, propose de passer au vote sur une entrée en matière.

Vote : 2 oui, 5 non, 1 abstention.

7. VOYAGE DE FIN DE LEGISLATURE

Olivier FAVRE : L'organisation d'un tel voyage représente un travail certain. La discussion de ce soir n'a pas pour but de fixer le voyage lui-même, mais d'en définir les contours souhaités par l'ensemble des participants. Afin de mieux cibler les offres, 3 questions fondamentales doivent être posées : la durée, le mode de transport, la période. D'autre part, l'Exécutif sollicite et obtient l'accord des Conseillers de se positionner ce soir et de participer au vote final. Un tour de table est lancé pour cerner la position de chacun.

Quatre personnes : Souhaitent rester sur le type de voyage entrepris par le passé, en dépit de son caractère peu écologique : Avion, 8/9 jours et période selon la destination et les disponibilités de chacun.

Deux personnes : Idem, mais plutôt en début d'année.

Une personne : Idem, mais sur une durée un peu plus courte (1 semaine).

Une personne : Participera, quel que soit le choix. Toutefois, un objectif comme la visite d'autres collectivités, serait judicieux.

Une personne : Renonce à l'avion à titre privé, elle y renoncera également à titre collectif. Un objectif serait le bienvenu. Période plus courte (4/5 jours).

Une personne : S'adaptera. Durée n'excédant pas une grosse semaine. N'est pas contre un but instructif, mais le voyage doit être avant tout récréatif.

Deux personnes : Le but de ce voyage implique que chacun puisse y participer. Favoriser d'autres modes de transport que l'avion pourrait être intéressant à titre d'exemple. Durée pas trop longue (une semaine).

Claude MEMBREZ : *Le Président propose que le Maire, fort de ces avis, prenne contact avec une agence de voyage en vue d'obtenir des offres qui prennent en considération les différents critères évoqués ce soir.*

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- CROISSANCE DE L'AEROPORT

Nadine CORTINOVIS GFELLER : En date du 17.01.23, la Tribune de Genève relate la prise de position de 24 communes riveraines ayant fait recours contre la croissance de l'aéroport auprès du Tribunal fédéral administratif. Elle a personnellement été interpellée à ce sujet par divers habitants et tous s'étonnent que la commune de Russin ne se soit ni prononcée sur la question, ni positionnée parmi les 24 communes citées. Que s'est-il passé ? Les représentants étaient-ils absents ?

Suzanne SERAFINI : Malgré une présence régulière dès le début du projet, l'Exécutif de Russin n'a pas été contacté. La Commune a immédiatement manifesté son mécontentement auprès de l'avocat en charge du recours. Celui-ci s'est alors contenté de leur envoyer le recours, sans autre forme d'explication. Une relance sera envoyée à l'avocat pour plus d'éclaircissements.

Guy JULINI et Claude MEMBREZ : Se souviennent parfaitement du suivi lors de la précédente législature.

- PANNEAUX DE SIGNALISATION

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Soulève une incohérence sur le panneau de la descente de la gare qui affiche 50km/h, alors que tout le village est à 40km/h.

Olivier FAVRE : En effet, deux erreurs ont été relevées. L'une sur la descente de la gare et l'autre au chemin des Mirottes. L'Exécutif a d'ores et déjà fait le nécessaire et les nouveaux panneaux ont été commandés.

- RADARS PEDAGOGIQUES

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Se dit ravie de cet achat (objet de la pétition) et remercie la Mairie pour cela. Serait-il possible de placer ce radar également sur la route du Mandement ?

Olivier FAVRE : Ceci nécessite une demande spécifique, car il s'agit d'une route cantonale. Cela se fera très probablement, mais à ce stade, la Mairie souhaite tout d'abord mettre l'accent sur les routes et chemins communaux du village et des hameaux.

- SALLE DE DANSE

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Des expositions autres que celles initiées par Papyrus seront-elles possibles ?

Olivier FAVRE : Oui, mais comme il l'a expliqué ce soir dans sa présentation, celles-ci auront lieu exclusivement dans le cadre des activités municipales. Chaque demande sera étudiée par la Mairie.

- DECHARGE DECHETS DE TYPE A

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Comment aurait-il fallu procéder pour faire recours ? Un recours est-il toujours possible ?

Olivier FAVRE : La décharge s'insère dans le Plan directeur validé en 2017, qui a fait l'objet d'une consultation et mise à l'enquête. Ce plan a bénéficié de tous les feux verts et a été adopté ; les voies de recours sont très réduites, car elles remettraient en question la procédure en cours.

- CHEMIN DE PIRASSAY

Nadine CORTINOVIS GFELLER : N'a pas bien compris le type de travaux à entreprendre ?

Didier FROSSARD : La structure est maintenue. Il s'agit de réparations de trous et d'évacuation des eaux.

- FONTAINES

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Revient sur l'éventualité d'une coupure de l'eau. Cette éventualité a-t-elle été envisagées avec les SIG ? Elle a oui dire par quelqu'un des SIG que celle-ci avait été possible à Cartigny.

Suzanne SERAFINI : Pour sa part, n'a eu que des réponses négatives. Se renseignera de manière plus élargie.

Olivier FAVRE : Plusieurs aspects sont à prendre en considération. La nature de la source : naturelle ou par canalisation. Dans ce dernier cas et selon la vétusté de la canalisation : l'arrêt / le redémarrage de l'eau induisent des risques de détérioration totale de la canalisation. En outre, il ne faut pas oublier que, même en hiver, les fontaines sont utilisées par les chevaux, les cyclistes, etc.

- REFERENDUM – SEANCE DU 09.02.23

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Aurait apprécié que les Conseillers municipaux soient informés de la date de la séance au préalable, plutôt que de l'apprendre en même temps que la population par le biais du tout-ménage. Cela lui pose un problème d'agenda. Souhaite que sa remarque soit prise en considération à l'avenir.

Olivier FAVRE : Reconnaît que l'information n'est malheureusement pas passée assez vite. Aucune séance plénière n'a eu lieu en janvier et la décision a été prise très rapidement, compte tenu des disponibilités des référendaires et de la salle communale. Il s'en excuse auprès des Conseillers.

9. DIVERS

- CERN

Olivier FAVRE : Informe que le CERN étudie actuellement l'implantation d'un nouvel accélérateur de particules, sur 91 km de circonférence. Le grand collisionneur se situera entre 250 et 500 mètres de profondeur. Sa mise en service est prévue à horizon 2040. Dès 2023 : Une étude de terrain sera entreprise dans le canton de Genève, ainsi que dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, afin d'étudier l'environnement et les sous-sol de la région. Dès 2024 : La mise en place de techniques acoustiques de cartographie du sous-sol au moyen de camions-vibreurs sera suivie de forages exploratoires sur la stabilité des sols, si nécessaires. La commune de Russin (tout au nord de la Commune) sera à peine touchée.

Une visite condensée est organisée spécialement pour les Conseillers municipaux des communes de Russin et Dardagny le 23.03.23 de 12h00 à 14h00. Les Conseillers municipaux russinois intéressés sont priés de se manifester auprès de la secrétaire de Mairie.

- REFERENDUM – VOTATION COMMUNALE DU 12.03.23 – SEANCE DU 09.02.23 A 19H00

Olivier FAVRE : La séance portant sur le crédit dédié à la réalisation d'une place de jeu à la route des Molards débutera à 19h00 précises. Elle se déroulera comme suit :

- Position du Conseil municipal
- Présentation du projet par les mandataires, OXALIS
- Arguments des référendaires
- Débat
- Apéritif.

- FETE DES VENDANGES

Olivier FAVRE : La 60^e édition aura lieu les 15-16-17 septembre 2023. Il s'agit de la plus grande fête populaire du Canton, et malheureusement, l'édition 2023 pourrait être la dernière. Le comité peine à recruter des forces vives. D'autre part, le Président a depuis longtemps annoncé qu'il démissionnerait après la 60^e Fête des Vendanges.

Dans le cadre de la fête, l'engagement communal se résume aux seuls postes suivants :

- La gestion des déchets
- Le Noctambus

Occasionnellement, la Commune a participé à hauteur de CHF 20'000.- pour la 50^e édition, de CHF 10'000.- en période COVID et a eu participé à l'achat accessoire de verres, lumières ... etc.

L'Exécutif émet la proposition audacieuse de participer de manière plus généreuse en soutenant cette 60^e édition de la Fête des Vendanges (fête du village, de ses habitants, de ses sociétés) par une subvention exceptionnelle de CHF 60'000.-. Si cette proposition devait être acceptée par les Conseillers, L'Exécutif souhaiterait pouvoir en informer le comité de la Fête des Vendanges suffisamment tôt afin que ce dernier puisse s'organiser en conséquence.

Tous les Conseillers sont unanimes pour saluer cette idée généreuse et encourageante.

Claude MEMBREZ : Clôt la séance en remerciant toutes les personnes présentes.

Séance levée à 21h20.

La prochaine séance est fixée au 07.03.23, 19 heures.